

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[183_Correspondances : 1848-1871](#)[Item](#)[Paris, le 14 mai 1866, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot](#)

Paris, le 14 mai 1866, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot

Auteurs : Mettetal, Pierre-Frédéric (1814-1879)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Politique \(France\)](#), [Protestantisme](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1866-05-14

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote7, AN : 163 MI 42 AP 183 Papiers Guizot Bobine Opérateur 30

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Mettetal, Pierre-Frédéric (1814-1879), Paris, le 14 mai 1866, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot, 1866-05-14

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7932>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 19/02/2025 Dernière modification le 02/04/2025

7

Paris le 14 mai 1866.

Monsieur Guizot,

Le pasteur de Lavault (ardennes)
a transmis à l'Espresso une copie d'une
lettre adressée par le pasteur de cette
localité à l'union de Combes
laquelle porte : "M. le Procureur général
"M. Darnaud, sans retard la renvoie
"général, suivants : 1. un état précis
"connaître le chiffre de la population
"catholique de Combes, et celui de la popula-
"tion protestante en distinguant pour
"les derniers, les orthodoxes d'une part
"et libéraux ; 2. de s'expliquer sur le
"degré d'antagonisme qui existe
"entre les deux cultes à ses yeux
"qui font le idéal de tolérance mutuelle
"elle." — Il est son avis que la
"mesure qui est annoncée hier est
"général, en même temps le rapport de
"la Cour Impériale à Nîmes. Cette mesure

l'acte. Certainement un écart, quel-
qu'un d'assez gros, dont on essaiera
d. se servir contre la Déclaration de l'Empereur.
Elle est tellement erronée & si
inconvenante, qu'il y a eu un
peu de difficulté dans nos corps ecclésiastiques.
Elle devrait donner lieu à
une plainte ou réclamation adressée
à l'Empereur. En tout cas, il me
semble que nos pouvoirs le signent
à ceux de Ministres aux lesquels vous
avez communiqué, en insistant fort
sur l'assertion de la légitimité
française des possessions de l'Eglise.
Il est nécessaire de déjà au moins
qu'on n'ait l'indiscrétion d'insister
sur ce point. Jusqu'ici, on
n'avait eu le projet de mettre nos
Eglises sous l'inspection des procureurs
impériaux & de les soumettre à
l'humiliation d'être jugés par les
tribunaux. Il n'est pas douteux que la

lettre du Juge de paix de
Nancy avant le 12 - Il
a approuvé lui-même l'acte
l'acte même est approuvé à
par le projet de décret
du Conseil d'Etat de Paris. Le
pouvoir activement & ver-
tablement. Je crains
plus qu'il ne vaille la
à une solution ou même
l'incident Martin. Le
procureur l'acte de
contre le projet, le projet, que
le Ministre Prudon
qu'un acte fut rendu
S. M. l'Impératrice
Delessert, à qui elle a déjà
sur nos affaires religieuses
aurait pour but de tenir
au courant de l'affaire
le procureur contre l'acte
à soumettre à la question

car c'est, quel-
que soit on essaiera
d'obtenir du Conseil
une résolution à cet
effet et avait au
moins l'approbation
des corps ecclésiastiques.
Donner lieu à
une information adressée
En tout cas, il m'a
expliqué la situation
aux bords de
la résistance forte.
à la légitimité
indiquée par l'Esprit.
Il y a une dernière
question d'investiture
jusqu'ici, on
a vu de l'union des
procureurs
la soumettre à
quelque chose d'absolu.
de sorte que la

lettre du pape de Paris demandant une
réponse avant le 12 - M. Rogner
a approuvé à Versailles que le
Conseil n'est appelé à délibérer
sur le projet de dénombrement
du Consistoire de Paris. Le ministre
pousse activement et vivement
cette affaire. Je crois de plus en
plus qu'il se verra la soumettre
à une solution en même temps qu'à
l'incident Martin. Jockey de
procureur le Conseil des Ministres
contre la pièce, le plus grand de tous.
Le Ministre Randon s'occupe
d'un acte fut remis à
S. M. l'Impératrice par M.
Delessert, à qui elle a déjà donné
ses nos affaires religieuses. Cette note
aurait pour but de tenir S. M.
au courant de l'affaire Martin, de
la procuration contre la solution
à donner à la question de la paroi

Sur l'expression pénible que
produit l'arrestation de procureurs
Impériaux ainsi que l'aggrava-
tion de la décision du gouverne-
ment concernant M. Mortier dans
à grandeur tout d'insister sur la
nécessité d'en finir avec cette question
- Si vous voyez quelque libéral de
M. Douville le - aussi un mot confie
à l'instinct, j'en ferais un grand usage
vis de M. Delessert et j'en pourrais
de la transmission à l'Impératrice.
Dites-moi, j'en pourrais, quelque
mot le - aussi.

Excusez mon impatience, Monfrin
guizot, à croire toujours à mon
respectueux affection, comme à
tout monde nous nous reconnaissons
Mortier

S. S. Corbeau je pars pour la campagne,
Veuillez m'adresser pendant l'été vos
lettres à la Préfecture de police.